

Communiqué de presse

Annecy, le 1^{er} octobre 2024

Octobre rose : une mobilisation plus que jamais nécessaire en Haute-Savoie contre le cancer du sein

Octobre rose, c'est le mois dédié à la sensibilisation et à la lutte contre le cancer du sein, qui demeure un enjeu majeur de santé pour les femmes. En effet, **le cancer du sein est le cancer le plus fréquent en France et représente la première cause de décès par cancer chez la femme**. Il fait l'objet d'un programme national de dépistage organisé gratuit afin d'être détecté précocement et d'en réduire la mortalité.

- **Un dépistage organisé primordial**

La caisse primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie adresse tous les deux ans une invitation à participer au dépistage aux femmes de 50 à 74 ans. Parmi elles, beaucoup ne l'auraient pas fait sans cette invitation, valant ordonnance, par manque d'information ou de moyens.

L'enjeu est important : avec un taux d'incidence de 105 cas pour 100 000 habitants, la France détient le (triste) record du monde de cancer du sein (87 en Italie). Cela correspond à 61 000 nouveaux cas chaque année pour 12 000 décès annuels. Le taux de recours au dépistage organisé est faible : 1 femme sur 2 seulement participe actuellement au dépistage organisé en France.

CANCER DU SEIN : ENCORE DE NOMBREUX FREINS AU DÉPISTAGE

**La première cause de décès
par cancer chez les femmes**

1^{er} cancer
et 1^{re} cause de décès
par cancer chez
les femmes
(12 100 décès en 2018)

61 214
nouveaux cas
de cancers du sein
en 2023

33 %
des cancers chez la
femme sont des
cancers du sein

+ 0,3 %
cancers du sein
par an
(2010-2023)



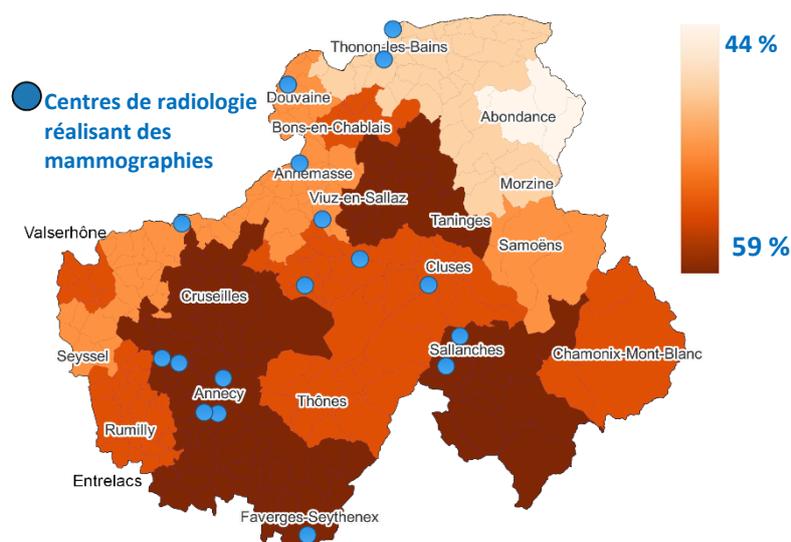
Face à ces mauvais chiffres, la mobilisation autour de cette cause et la promotion du dépistage organisé sont donc primordiales. Le dépistage permet de réduire l'incidence du cancer et sa mortalité, de diminuer le nombre de cancers diagnostiqués à un stade avancé et d'augmenter les chances de guérison et l'espérance de vie. On observe 99 % de survie à 5 ans pour un cancer détecté à un stade précoce et seulement 26 % pour un cancer diagnostiqué à un stade tardif.

- **La Haute-Savoie peine à atteindre le taux attendu**

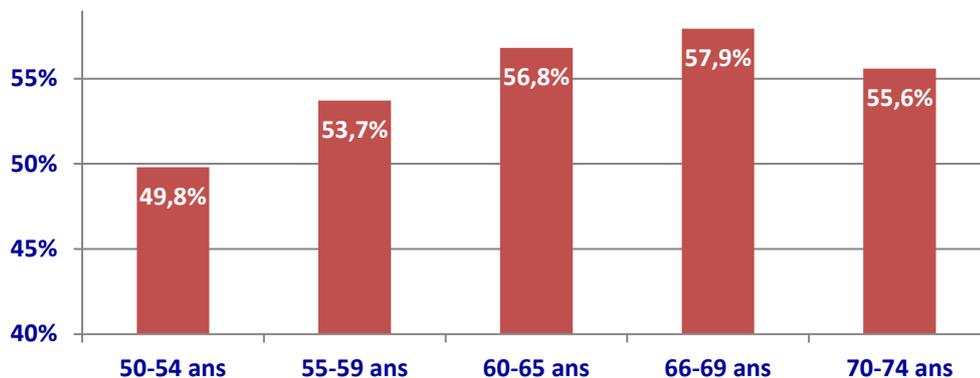
Si les objectifs nationaux ne sont pas remplis, la Haute-Savoie a également des efforts à faire :

- Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein est de 54,6 % en Haute-Savoie (contre 56,7 % au niveau national) pour un objectif de 65 % en septembre 2024 ;
- Le recours au dépistage organisé ne cesse de chuter depuis juillet 2022 passant de 61,2% à 54,6 % en septembre 2024 ;
- Une forte disparité infra départementale est observée (qui selon le bassin de vie peut varier de 44,1 % dans le bassin de vie d'Abondance à 58,7 % dans le bassin de vie de Faverges) ;
- Un recours au dépistage présente de fortes inégalités selon les tranches d'âges. Les personnes entrantes et sortantes du dispositif de dépistage organisé (50 et 74 ans) réalisent moins leur mammographie que celles de la tranche d'âge médiane.

Recours au dépistage du cancer du sein en Haute-Savoie 54.6%



Recours au dépistage par tranche d'âge



Haute-Savoie			Auvergne-Rhône-Alpes	France	Objectif européen
Taux de recours	Classement national	Classement régional			
54,6 %	80	11	57,8%	56,7 %	70 %

Données CNAM Septembre 2022-Août 2024

• Le dépistage organisé, comment ça marche ?

Tous les 2 ans, un courrier d'invitation personnalisé est adressé aux femmes âgées de 50 à 74 ans par l'Assurance Maladie afin de les inviter à réaliser leur mammographie.

Qui est éligible à ce programme ?

Sont éligibles à ce programme les femmes asymptomatiques âgées de 50 à 74 ans sans facteurs de risques particuliers. Le ciblage par l'Assurance Maladie permet toutefois de ne pas inviter les femmes non concernées par ce dépistage pour des motifs médicaux personnels.

En pratique :

- Les femmes prennent rendez-vous chez un radiologue agréé qu'elles choisissent parmi une liste jointe au courrier, également disponible sur le site ameli.fr / espace assurés.
- L'examen comporte une mammographie (deux clichés par sein, face et oblique) et un examen clinique des seins. Il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.
- Toute mammographie normale est ensuite systématiquement relue par un second radiologue expert. La seconde lecture de la mammographie permet de détecter 6 % des cancers dépistés.

Les résultats définitifs accompagnés des clichés sont adressés à la patiente dans un délai de 15 jours environ, et peuvent être également communiqués au médecin traitant et/ou au gynécologue.

- Lorsqu'une anomalie est décelée, le radiologue (premier lecteur) effectue immédiatement un bilan diagnostique pour raccourcir le délai d'une éventuelle prise en charge. Il peut s'agir de nouveaux clichés ou d'examens complémentaires, notamment d'une échographie. Cette éventuelle échographie est prise en charge par l'Assurance Maladie dans les conditions habituelles.

Le médecin traitant et/ou le gynécologue sont prévenus des résultats (à la demande de la patiente).

La mise en œuvre de ce programme garantit la qualité du dispositif avec un certain nombre de prérequis :

- Grâce à un engagement individuel du radiologue par contrat : vérification du réglage des appareils de radiologie tous les 6 mois,
- Sélection des radiologues par la structure en fonction d'un seuil minimal d'activité de lecture de mammographies.
- Double lecture par des radiologues ayant bénéficié d'une formation complémentaire car la lecture d'une mammographie est difficile. Elle demande une grande expérience et une discussion des cas difficiles. La relecture centralisée de toutes les mammographies négatives par des radiologues spécialisés en sénologie limite le risque de laisser passer une anomalie et améliore la qualité des résultats. Le diagnostic est plus sûr.

La sensibilisation et le relais de tous sont plus que jamais nécessaires pour atteindre les objectifs concernant cette grande cause !

En savoir plus

- **Les bonnes habitudes pour prévenir le risque de cancer**

On estime que près de la moitié des cancers détectés chaque année pourrait être évités en changeant nos comportements quotidiens, nos modes de vie et en réduisant notre exposition aux principaux facteurs de risques évitables de cancers. Parmi ces facteurs, on compte évidemment **la cigarette et l'alcool**. En 2023, 19,8% des cancers sont liés à la consommation de tabac et 8% à la consommation d'alcool. Il est recommandé de ne pas boire plus de 2 verres d'alcool par jour avec un minimum de 2 jours d'abstinence par semaine.

Parmi les **bonnes pratiques** pour limiter les risques de cancer, on compte une alimentation variée et équilibrée et la nécessité d'avoir une activité physique régulière **#30minutesBouge**.

Au-delà de ces fondamentaux, une autre bonne pratique consiste à être **vigilantes aux symptômes au quotidien** :

- Apparition d'une boule, d'une grosseur, dans le sein ou sous un bras (aisselle) ;
- Modification de la peau : rétractation, rougeur, œdème ou aspect de peau d'orange ;
- Modification du mamelon ou de l'aréole (zone qui entoure le mamelon) : rétraction, changement de coloration, suintement ou écoulement ;
- Changement de forme des seins.

Devant l'apparition de symptôme, il faut consulter son médecin sans attendre.

A noter : en parallèle du programme de dépistage organisé, dès l'âge de 25 ans, il est recommandé que toutes les femmes bénéficient d'un examen clinique des seins une fois par an par un professionnel de santé.

En savoir plus

- 2024, une gouvernance renouvelée

La Direction générale de la Santé assure le pilotage stratégique des programmes en coordination avec le directeur de la sécurité sociale, les organismes d'assurance maladie (CNAM, MSA), l'Institut national du cancer et Santé publique France.

La production d'expertise, le pilotage de la communication et la conception des documents et outils des programmes de dépistage sont assurés par l'Institut national du cancer (INCA)

L'évaluation épidémiologique des programmes est réalisée par Santé publique France.

En tant que pilote régional de la politique de santé, le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), en lien avec le directeur coordonnateur régional de la gestion du risque de l'Assurance Maladie (DCGDR) et le directeur de l'association régionale des caisses de mutualité sociale agricole (ARCMSA), pilote les programmes de dépistage organisé des cancers dans chaque région.

Les programmes sont mis en œuvre par des centres régionaux chargés de l'organisation et de la coordination des programmes de dépistages organisés à l'échelle de la région (CRDC), en appui des Agences régionales de santé.

La CPAM impulse et coordonne désormais la stratégie et le déploiement des invitations des trois programmes nationaux de dépistages organisés et leurs relances. Pour cela, la CNAM s'appuie sur son savoir-faire et son expérience en matière d'exploitation des bases de données et de contact avec les assurés selon plusieurs modalités (courrier, mail, SMS). Des parcours d'invitation performants ont été mis en œuvre, composés d'une newsletter de sensibilisation, d'une invitation et de relances papier, par mail ou via le compte ameli, selon les étapes, pour réussir à toucher les assurés

En savoir plus

- Liste des cabinets de radiologie conventionnés avec l'Assurance Maladie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein

NOM DU CABINET DE RADIOLOGIE	ADRESSE	VILLE	TELEPHONE	Site web
IMARA 74	16 boulevard Decouz	Annecy	04 50 45 05 06	https://www.easydoct.com/rdv/imara74-radiologie-annecy
Cabinet de radiologie des Carrés	20 avenue des carrés	Annecy	04 50 27 71 73	www.doctolib.fr/centre-d-imagerie-medicale/argonay/radiologie-lac-annecy
Radiologie lac Annecy - Périclès	Allée de la Mandallaz	Epagny-Metz-Tessy	04 50 67 07 07	www.doctolib.fr/centre-d-imagerie-medicale/argonay/radiologie-lac-annecy
Cabinet de radiologie de Seynod	5 place St Jean	Seynod	04 50 67 07 07	www.doctolib.fr/centre-d-imagerie-medicale/argonay/radiologie-lac-annecy
Centre Hospitalier Annecy Genevois	1 avenue de l'hôpital	Epagny-Metz-Tessy	04 50 63 66 11	https://mychange.sante-ra.fr
Imagerie médicale du Léman	17 avenue Pierre Mendès France	Annemasse	04 50 26 80 80	https://radiologie-annemasse.com/
Centre hospitalier Alpes Léman	558 route de findrol	Contamine-sur-Arve	04 50 82 25 32	www.ch-alpes-leman.fr
Cabinet de radiologie	66 rue Decret	Bonneville	04 50 25 62 37	-
Centre d'Imagerie Médical du Faucigny	471 avenue Paul Béchet	Cluses	04 50 98 80 80	https://rdv-vidi.fr/groupe/cim-du-faucigny
Imagerie médicale du Léman	5 route des vignes du Bachelard	Douvaine	04 50 35 46 18	https://radiologie-annemasse.com/
Imagerie et radiologie 74	7 voie des docteurs Mouthon	Faverges	04 50 32 59 59	https://www.easydoct.com/rdv/imara74-radiologie-annecy
Cabinet de radiologie	Place Charles Puthod	La Roche-sur-Foron	04 50 25 94 60	https://imagerieduforon.fr/
Imagerie et radiologie 74	28 avenue de Genève	Saint Julien en Genevois	04 50 35 11 29	https://www.easydoct.com/rdv/imara74-radiologie-annecy
Hôpitaux du Pays du Mont Blanc	380 rue de l'hôpital	Sallanches	04 50 47 30 62	-
Centre imagerie médicale du Mont Blanc	116 rue de la paix	Sallanches	04 50 58 03 22	https://imageriemontblanc.com/
Hôpitaux du Léman	3 avenue de la Dame	Thonon-les-Bains	04 50 83 21 80	www.hopitauxduleman.fr/prendre-rendez-vous/
Imagerie médicale des sources	106 chemin de Morcy	Thonon-les-Bains	04 57 62 84 74	

En savoir plus

- Un programme d'actions « aller vers » pour mieux promouvoir le dépistage dans le département

L'Assurance Maladie est appelée à contribuer à l'accélération du virage prévention du système de santé et inscrit son action dans un objectif de contribution à la réduction des inégalités en santé. Afin d'augmenter de façon significative le nombre de dépistages réalisés, le département Prévention de l'Assurance Maladie a conçu depuis un **programme diversifié d'opérations dites « d'aller-vers »** afin d'inciter à la réalisation des dépistages des cancers.

Une **plateforme téléphonique d'appels sortants** a été créée afin de faciliter la participation des assurés aux différents programmes de dépistage organisé des cancers. Une équipe spécialement recrutée et formée pour cette campagne va ainsi effectuer en 2024 plus de 65.000 appels auprès des assurés de Haute-Savoie de 50 à 74 ans. L'équipe sensibilise les hommes et les femmes à la réalisation du dépistage colorectal : rappel de l'invitation, explication et argumentation en faveur du dépistage, modalités de réalisation et lieux de récupération du kit (en ligne sur monkit.depistage-colorectal.fr, chez un médecin ou chez un pharmacien participant). De leur côté, les femmes n'ayant pas réalisé leur dépistage du cancer du sein sont sensibilisées et orientées à la prise de rendez-vous pour une mammographie (remise de la liste des radiologues agréés, coordonnées, modalités de dépistage et renvoi d'invitations). Afin de faciliter la participation des assurées, un partenariat de l'Assurance Maladie avec plusieurs centres de radiologie a permis d'octroyer des rendez-vous prioritaires aux femmes en écart aux soins.

L'Assurance Maladie souhaite promouvoir des actions locales au plus près de ces populations socialement défavorisées et/ou éloignées du système de santé et réaffirmer son engagement dans la promotion d'actions ciblées en appui des programmes nationaux de dépistage organisé des cancers. Elle finance ainsi chaque année via les **appels à projets**, des actions de proximité portées par des structures, associations ou municipalités. Les actions financées s'adressent prioritairement aux publics socialement défavorisés des cibles des trois programmes nationaux de dépistages organisés et s'inscrivent en relais et en renforcement des messages portés dans leur cadre. Depuis 2021, 10.000 € ont été versés dans le cadre de ces appels à projets. Cela représente seulement 6 % du budget local octroyé sur fonds de prévention. La CPAM encourage les promoteurs à la contacter pour les aider au montage et au financement de leur projet.

Par ailleurs, des **campagnes médias ciblées** sur les supports radios et web ont permis l'impression de près **1 300 000 messages de promotion de dépistage des cancers**. Il s'agit d'une campagne inédite pour la CPAM de Haute-Savoie visant à informer le grand public sur la nécessité du dépistage, sa gratuité et ses modalités d'organisation.

Les équipes du Centre d'Examens de Santé réalisent 3500 examens de prévention en santé, la question des dépistages est au cœur de ces bilans. Le service prévention participe à également des événements (Ex : à la Journée des Associations au Centre Hospitalier Alpes Léman en février 2024 /au Village Sécurité de Meythet en mai 2024) ou auprès de professionnels de santé (Ex : à l'attention des élèves infirmiers en avril 2024).

En savoir plus

- Un grand challenge connecté ouvert aux entreprises du département

La CPAM de Haute-Savoie propose à ses collaborateurs mais aussi à aux entreprises de la région de participer à un grand challenge connecté à l'occasion du mois d'octobre rose. Les équipes s'affronteront dans le cadre de challenges aussi informatifs que ludiques (sondages, quiz et actions à mettre en œuvre). De quoi encourager l'esprit d'équipe et surtout sensibiliser à cette grande cause !

Engagez-vous pour la lutte contre le cancer du sein. Participez au Challenge Octobre Rose 2024, un mois pour sensibiliser et soutenir la recherche.



En savoir plus

- La Foire aux Questions

Qui est concerné ?

Ce dépistage est recommandé aux femmes de 50 à 74 ans, sans symptômes, ni antécédents personnels et familiaux. Si vous êtes concernée, vous recevrez un courrier d'invitation de l'Assurance Maladie tous les 2 ans.

Le dépistage, à quoi ça sert ?

Le dépistage permet de s'assurer qu'il n'y a rien ou de détecter tôt une éventuelle anomalie ou un cancer, avant l'apparition de symptômes. Cette détection précoce augmente les chances de guérison.

Grâce au dépistage, plus de 10 000 cancers agressifs sont dépistés chaque année et ainsi peuvent être soignés plus tôt.

Par ailleurs, les cancers détectés à un stade précoce nécessitent en général des traitements moins lourds et moins agressifs, avec moins de séquelles.

Le dépistage, comment ça fonctionne ?

Le dépistage des cancers du sein repose sur une mammographie (radiographie des seins), associée à un examen clinique des seins (observation et palpation).

Éventuellement, d'autres examens peuvent être nécessaires, par exemple une échographie mammaire. Ces examens complémentaires sont courants et ne signifient pas nécessairement qu'il y a une anomalie. Ils peuvent aider le radiologue dans son interprétation de la mammographie.

Un examen clinique de vos seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.

Comment faire ce dépistage ?

Si vous avez entre 50 et 74 ans, tous les 2 ans vous recevez un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage, accompagné d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues de votre département agréés dans le cadre du programme national de prévention. Choisissez le radiologue que vous voulez dans cette liste et prenez rendez-vous.

À noter : si vous ne faites pas votre mammographie dans les 6 mois qui suivent votre invitation, vous recevrez une première relance 6 mois après, puis une deuxième à nouveau 6 mois après. Si vous disposez d'un compte ameli, ces deux relances ne seront plus envoyées par courrier mais seront notifiées sur votre compte ameli. Les courriers en format papier continuent d'être envoyés aux personnes qui n'ont pas de compte ameli.

Pourquoi le dépistage est recommandé ?

Le dépistage des cancers du sein est recommandé aux femmes de 50 à 74 ans, tous les 2 ans. Aujourd'hui, en Europe, 25 pays mènent un programme de dépistage similaire au programme français. Les études internationales estiment que ces programmes permettent d'éviter entre 15 et 21 % des décès par cancer.

Pourquoi je me ferais dépister si je me sens bien ?

Parce que les examens de dépistage sont justement des examens de surveillance, en l'absence de symptômes. La mammographie permet de détecter des cancers de petite taille, bien avant qu'ils ne soient palpables ou que des symptômes ne se manifestent. Le but, c'est de pouvoir agir au plus tôt, car, quand le cancer est détecté à un stade précoce, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Pourquoi un dépistage à partir de 50 ans ?

Près de 80 % des cancers du sein se développent après 50 ans.
C'est pour cette raison que le dépistage est proposé aux femmes de 50 à 74 ans.

Pourquoi tous les 2 ans ?

Les études scientifiques ont montré que l'intervalle de 2 ans présente les avantages de la détection précoce tout en limitant le risque de cancers qui peuvent survenir entre 2 mammographies (cancers de l'intervalle) ou à cause de l'exposition trop fréquente des seins aux rayons X (cancers radio-induits).

Je n'ai pas reçu mon invitation, pourquoi ?

La première invitation est envoyée à 50 ans. Si vous avez 50 ans et plus et que nous ne l'avez pas reçue, vous pouvez contacter votre régime d'Assurance Maladie, en charge de l'envoi des courriers d'invitations.

J'ai reçu une invitation et ma dernière mammographie date de moins de 2 ans : que faire ?

Si vous avez effectué une mammographie il y a moins de 2 ans, vous n'avez pas à réaliser un nouvel examen dans l'immédiat. Il vous suffit d'indiquer la date de cette mammographie sur le questionnaire reçu avec le courrier. Ainsi, votre prochaine invitation vous sera envoyée 2 ans après cette date.

Combien ça coûte ?

La mammographie est prise en charge à 100 % par votre régime d'Assurance Maladie. Si des examens complémentaires sont proposés par votre radiologue, ils seront pris en charge par votre caisse d'Assurance Maladie aux conditions habituelles de remboursement.

Ça fait mal une mammographie ?

La mammographie peut être désagréable voire douloureuse ; cela étant très variable d'une femme à une autre. La pression exercée par les deux plaques qui compriment le sein est nécessaire pour garantir la qualité des clichés en étalant le mieux possible le sein.

La mammographie ne dure que quelques secondes et est sans risque pour votre poitrine. Un travail sur la douleur est mené avec les professionnels de radiologie pour en réduire la fréquence et l'intensité. Si vous avez une crainte ou une expérience douloureuse de cet examen, n'hésitez pas à en parler avec le radiologue ou le manipulateur.

Puis-je choisir mon radiologue ?

Oui, vous choisissez vous-même votre radiologue parmi une liste de radiologues agréés jointe au courrier d'invitation. Ces radiologues répondent aux critères de qualité du dépistage organisé. Vérifiez si votre cabinet de radiologie habituel figure sur cette liste.

Que dois-je apporter le jour de mon rendez-vous ?

Le jour de votre rendez-vous, apportez :

- votre invitation ;
- votre carte Vitale ainsi que votre attestation de complémentaire santé ;
- les clichés de vos précédentes mammographies (si vous en disposez) ;
- les coordonnées de votre médecin pour que les résultats lui soient également communiqués ;
- toutes les questions que vous souhaitez poser.

Une anomalie est détectée lors de la mammographie, que faire ?

Cela concerne 90 femmes sur 1 000. Dans la plupart des cas il ne s'agit pas d'un cancer mais, par exemple, d'une anomalie bénigne (kyste) ou suspecte.

Selon les cas, une surveillance à court terme ou la poursuite d'examens pourra être nécessaire. **À l'issue de ces examens, la conclusion la plus fréquente est qu'il n'y a pas de cancer détecté : c'est le cas pour 83 femmes sur 90 avec suspicion.**

Plus rarement, un cancer peut être diagnostiqué : cela concernera 7 femmes.

Chacune de ces femmes sera alors orientée par son médecin vers une équipe pluridisciplinaire spécialisée en cancérologie pour un traitement personnalisé.

Et si je ne veux pas me faire dépister, qu'est-ce que cela implique ?

À partir de 50 ans, le risque de cancer du sein augmente significativement.

Si un cancer du sein se développe et qu'un dépistage n'a pas été réalisé régulièrement, il risque d'être diagnostiqué à un stade plus avancé. Cela réduira alors vos chances de guérison et aura un impact plus important sur votre qualité de vie. En effet, la lourdeur des traitements, leur dangerosité, parfois et leurs séquelles, sont notablement plus importantes en présence d'un cancer diagnostiqué à un stade avancé.

Si vous vous posez des questions sur votre participation à ce dépistage, parlez-en avec votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme lors d'une prochaine consultation.

Quelle que soit votre décision, voici quelques conseils :

- faites réaliser un examen clinique de vos seins par un médecin, généraliste ou gynécologue, et le cas échéant par une sage-femme au moins une fois par an ;
- observez vos seins régulièrement : tout changement inhabituel doit être signalé à votre médecin.

Pourquoi je ne suis plus invitée après 74 ans ?

La période pendant laquelle les femmes sont invitées à réaliser un dépistage des cancers du sein est fixée par le programme national de dépistage des cancers du sein, mis en place par les autorités de santé depuis 2004. Ces bornes d'âge, de 50 à 74 ans, ont été définies en tenant compte des bénéfices et des limites d'un dépistage du cancer du sein réalisé tous les 2 ans.

C'est pourquoi, après 74 ans, les femmes ne reçoivent plus d'invitation. Si c'est votre cas, il vous est recommandé de vous rapprocher de votre médecin traitant pour déterminer la modalité de surveillance la plus adaptée à votre situation. Si vous présentez un niveau de risque de cancer du sein considéré comme « élevé » ou « très élevé », parlez-en avec votre médecin : il vous proposera la modalité de dépistage la plus adaptée à votre situation et à votre âge.

Un examen clinique de vos seins (observation et palpation) est toujours recommandé, même après 74 ans, au moins une fois par an.

J'ai moins de 50 ans ou plus de 74 ans : comment puis-je me faire dépister ?

Avant 50 ans ou après 74 ans, vous n'êtes pas concernée par le programme national de dépistage des cancers du sein.

Si votre médecin estime que vous devez réaliser un dépistage, il vous fera une ordonnance pour vous permettre d'obtenir un rendez-vous chez le radiologue de votre choix. Vous devrez régler l'examen, qui vous sera remboursé par l'Assurance Maladie à hauteur de 70 % sur la base du tarif conventionnel. Votre reste à charge peut être remboursé par votre complémentaire de santé.

J'ai eu un cancer du sein : puis-je participer à ce programme de dépistage ?

Si vous avez eu un cancer du sein, votre suivi est spécifique et vous n'êtes donc pas concernée par ce programme de dépistage. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme lors d'une prochaine consultation.

J'ai des prothèses mammaires, est-ce un problème ?

Le fait d'avoir des prothèses mammaires ne constitue pas un obstacle au dépistage du cancer du sein par mammographie. Informez-en votre radiologue au préalable, qui réalisera des clichés spécifiques.

Contact presse : communication.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr

Tel. 04 50 88 60 20